



Demande d'IVG : le parcours de soins sur le territoire du Havre

Le premier contact dans le parcours de la patiente réalisant une IVG est fondamental : il incarne le premier relais d'information, d'orientation et de soutien. Il influencera fortement le vécu de ce parcours de soins. Ce document a ainsi été réalisé pour assister au mieux le professionnel de santé de premier recours.

La première consultation au cours de laquelle la femme exprime sa demande d'IVG peut se faire auprès de tout médecin (généraliste ou spécialiste) ou de toute sage-femme quelle que soit sa structure d'exercice.

Je reçois une patiente qui souhaite interrompre sa grossesse, je l'oriente vers les bons correspondants :



1 PREMIER TEMPS MÉDICAL : Conduite à tenir devant une demande d'IVG

- recueil de la demande d'IVG
- remise du **livret-guide** (pdf)
- bilan à prescrire :
 - bêta-HCG plasmatiques quantitatifs
 - échographie de datation par un médecin ou une sage-femme échographiste
 - groupe sanguin si la patiente n'a pas de carte de groupe
 - proposer un dépistage des MST
- rédaction du premier certificat de consultation de demande d'IVG
- entretien psycho-social à proposer (gratuit)
- évoquer la contraception d'emblée : un DIU peut être posé en même temps qu'une IVG instrumentale par exemple, la contraception orale sera à débiter le jour même de l'IVG.

Spécificités de la patiente mineure :

- Droits identiques à ceux des patientes majeures +
- Accompagnement par un majeur de son choix
 - Entretien psycho-social pré-IVG obligatoire
 - Une IVG **totale**ment anonyme peut être réalisée pour les jeunes femmes mineures quel que soit le lieu de réalisation (à l'hôpital ou à domicile), et aucune avance de frais ne peut lui être demandée.
- Après un consensus local, la patiente mineure de moins de 16 ans doit être automatiquement orientée vers l'hôpital Monod.



2 DEUXIÈME TEMPS : Orientation de la patiente selon son choix et son terme à l'échographie de datation

Méthode médicamenteuse

Jusqu'à 9 SA en médecine de ville avec des professionnels de santé formés à l'IVG sur le territoire havrais :

Elle consiste en deux prises médicamenteuses :

- En premier : prise de *mifépristone* qui améliore la contractilité de l'utérus et facilite le décollement de la grossesse. Ce médicament est à prendre en présence du professionnel agréé.
- Puis s'ensuit une prise à domicile du *misoprostol* 36 à 48 heures plus tard. qui lui entraîne les contractions qui vont permettre l'expulsion de la grossesse.
- Cette méthode est proposée en surveillance hospitalière de 7 à 9 SA. Certains centres, et notamment l'hôpital Monod, proposent même cette technique jusqu'à 14SA.
- Les saignements peuvent débiter dès la première prise de traitement et durer facilement 15 jours sans que ce soit anormal

Méthode chirurgicale

- Jusqu'à 14SA en centre hospitalier (hôpital privé de l'Estuaire et hôpital Monod) sous anesthésie (locale ou générale selon le souhait de la patiente) : l'IVG chirurgicale consiste à aspirer le contenu de l'utérus après dilatation du col.
- La prise en charge se fait en ambulatoire.

La dispense d'avance de frais pour une IVG est automatique (la seule condition est d'avoir un numéro de sécurité sociale, si ce n'est pas le cas, il faut adresser la patiente à l'hôpital Monod). Un arrêt de travail et un traitement antalgique sont proposés. Il faut conseiller à la patiente d'être accompagnée et soutenue.

3 TROISIÈME TEMPS : remise du consentement et réalisation de l'IVG

La patiente décide en fonction de son terme la méthode qui va être réalisée. Elle confirme sa demande et remet son consentement au professionnel de santé qui va pratiquer l'IVG.

4 QUATRIÈME TEMPS : suivi post-IVG

- La consultation de contrôle est à réaliser entre 2 et 3 semaines après la réalisation de l'IVG afin de contrôler son efficacité et l'absence de complications (physiques et psychologiques). Elle peut se faire dans le centre où a été réalisée l'IVG, le médecin ou la sage-femme qui suit la patiente habituellement.
- Un dosage de Beta-hcg sanguin ou un test urinaire adapté (Chek top) est habituellement demandé.

Cette consultation est un moment privilégié pour discuter de la bonne observance et de la bonne compréhension de la contraception décidée initialement avec la patiente.

- Un entretien psycho social post-IVG peut être proposé.

Complications

- si saignements trop importants (changement de serviette hygiénique toutes les 30 minutes pendant plus de deux heures de suite) : aller aux urgences
- si douleurs très importantes malgré les antalgiques prescrits : consulter le médecin qui a réalisé l'IVG (si indisponible, aller aux urgences)
- si fièvre dans les jours qui suivent l'IVG : consulter le médecin qui a réalisé l'IVG (si indisponible, aller aux urgences)
- si aucun ou très peu de saignement dans les 3 jours qui suivent l'IVG : consulter le médecin qui a réalisé l'IVG